

INSCRIVEZ-VOUS POUR RECEVOIR



Dates et renseignements importants tout au long de la peine d'un délinquant



Renseignements sur les différents types de **permissions de sorties, de transfèrements** et de mises en liberté



Admissibilité à la **libération conditionnelle**



Renseignements sur le **plan correctionnel** du délinquant et ses progrès



Renseignements sur les **services du SCC en matière de médiation** entre les victimes et les délinquants

FOURNIR UNE DÉCLARATION DE VICTIME

Expliquez l'**effet** que le crime commis par le délinquant a eu sur vous et toute **préoccupation** que vous pourriez avoir pour votre sécurité.

Les renseignements fournis sont pris en compte par le **Service correctionnel du Canada** et la **Commission des libérations conditionnelles du Canada** tout au long de la peine du délinquant.

BRANCHEZ-VOUS SUR LE PORTAIL DES VICTIMES



Vous pouvez accéder au portail sécurisé en tout temps.



Tenez à jour vos coordonnées afin que nous puissions vous joindre.



Indiquez de quelle manière vous préférez recevoir l'information.



Demandez d'assister à une audience de libération conditionnelle, présentez une déclaration de victime à une audience et demandez des copies de décisions de libération conditionnelle.

Écouter

Informer

Collaborer

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VISITEZ :
www.csc-scc.gc.ca/victimes

1-866-806-2275

#InfoVictimes

